

Madame LATIL Marie-Hélène
7 avenue de fussy
77840 Crouy sur ourcq

Madame,

En 1990, lorsque nous avons acheté ce terrain, il provenait d'une parcelle plus grande divisée en trois. Nous en avons acheté deux. Tout était clair, l'une était constructible et l'autre pas. Nous avons fait ce choix, d'un village tranquille en zone pavillonnaire avec du terrain.

J'ai toujours pensé qu'il y aurait des pavillons sur le terrain UA3 et le miens. Mais quelle colère lorsque j'ai vu dans le journal municipal, que n'ont seulement, il y aurait des habitations collectives, mais qu'en plus, mon propre terrain était utilisé par la mairie.

J'ai appris qu'il y avait eu une réunion publique ! annoncée par voie d'affichage ? en 2016. J'ai d'ailleurs pu constater ce 2 décembre que je n'étais pas la seule à n'avoir pas eu connaissance de cette réunion... (les 3 personnes qui attendaient pour vous rencontrer). Que l'on invite collectivement les personnes habitant sur le territoire, certes, c'est la procédure. Mais que l'on ne prévienne même pas les personnes directement atteintes par les décisions, dont les terrains privés sont le jeu de décisions publiques, est à mon sens, une incorrection très grave.

A la lecture du journal, outre le fait de la colère, j'ai été en mairie me renseigner sur ce que je voyais, ayant pris la précaution de lire les documents pdf mis à notre dispositions. Je n'ai pas pu rencontrer madame le maire et j'ai donc expliqué mes doléances et ma très vive irritation à une employée de mairie, lui demandant expressément de transmettre mes demandes et mes remarques.

Personne n'a pris le temps de glisser un petit mot dans ma boîte aux lettres en m'invitant à venir à la mairie pour en discuter, aucun appel téléphonique.

Je ressens ce silence comme un grand mépris des personnes qui sont censées décider des affaires publiques et non privées. Qu'est-ce que c'est « équipement public à développer » , sans concertation. Va-t-on me construire un mur au ras de la parcelle constructible ? construire une école maternelle ? un centre commercial ? un foyer jeunes travailleurs ? un terrain de boules ?... Je ne suis pas devin.

Je sais que nul est censé ignorer la loi, mais comment dois-je réagir quand on apprend par le journal que votre terrain sera utilisé par la ville sans que personne n'ait eu la correction de venir vous en parler. A ce jour, la mairie me cause un très grand préjudice : je ne peux plus vendre ce terrain, seul, en tant que terre agricole, ou

accolée à la maison, qui du coup perd aussi de la valeur (dixit des marchands de biens) ; à part à la mairie !!!!!

A la sortie de notre entretien, j'ai rencontré madame la maire, qui contrairement à ce que je pensais me connaissait parfaitement, mon lieu d'habitation également (à deux maisons de chez elle ...) Elle m'a expliqué que comme je savais mon terrain inconstructible, elle ne voyait pas le problème et surtout que l'ancienne équipe avait dû me prévenir. Quelle élégance de sa part, de rejeter son mépris affiché sur l'ancien maire.

C'est un choix de vie qui est remis en cause par ce projet de pouvoir habiter dans un village et non dans « une petite ville à la campagne », une spoliation de mon patrimoine.

Mme LATIL